

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/01/2018

Présents : 13

Maryse Duval, Ginette Vasse, Denis Decaux, Michel Lahaye, Alain Goubert, Bruno Biard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Etienne Lurois, Charles-Henri Ricard, Philippe Duval, Christine Dieutre et Séverine Ricius

Absent(s)/excusé(s) : 01

François Durieu (qui a donné pouvoir à Maryse Duval)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Charles-Henri Ricard

Le compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017 a été lu et approuvé.

Un rendez-vous a été fixé à 20 heures pour la visite des logements communaux « Les Hortensias » et RDC « Ex-Presbytère »



DÉLIBÉRATION du 06/02/2018 - N°01

MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL « LES HORTENSIAS »

Le logement communal « Les Hortensias » devrait être loué au 1^{er} mars 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le montant du loyer du logement situé au 45 Route de Sommary « Les Hortensias » à 450€ + 8€ de provision de charges, autorise Madame le Maire à chercher le futur locataire de ce logement et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 06/02/2018 - N°02

MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL « RDC-EX PRESBYTÈRE »

Le logement communal au rez-de Chaussée « Ex-Presbytère » devrait être loué au 1^{er} avril 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le montant du loyer du logement situé au 40 Rue du Moulin RDC « Ex-Presbytère » à 450€ + 8€ de provision de charges, autorise Madame le Maire à chercher le futur locataire de ce logement et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 06/02/2018 - N°03

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - CRÉANCES ÉTEINTES JUGEMENT DU 14/09/2017

Suite au courrier de la trésorerie de Neufchâtel nous informant du Jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Dieppe du 14 septembre 2017 concernant l'effacement de la dette de _____, et devant l'impossibilité de recouvrer les sommes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, se voit contraint d'accepter l'effacement la dette de 597.02€ en établissant un mandat ordinaire au compte 6542 du budget communal 2018.

Votants : 14

Pour : 07

Contre : 06

Abstention : 01



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 06/02/2018 - N°09

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR L'ASSOCIATION « MAZURKA, VALSE ET PASTOURELLE » - AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal met à disposition à partir du 1^{er} janvier 2018 la salle des loisirs tous les mardis après-midi à l'association « Mazurka, Valse et Pastourelle » présidée par Madame Buchard dont le siège social est situé à Neuville-Ferrières (76270), 771 Route de Massy, pour un montant de 250 € au titre de l'année 2018 et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec l'association « Marzurka, valse et pastourelle du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 06/02/2018 - N°10

SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal vote les subventions communales telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ADMR	511.20€
Clic du Pays de Bray	50.00 €
TOTAL	561.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le montant des subventions communales comme elles sont décrites dans le tableau ci-dessus.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 06/02/2018 - N°11

SIGNALISATION CARREFOUR DE L'ÉGLISE DEMANDE DE SUBVENTION

Des travaux de signalisation verticale au carrefour de l'église sont présentés au conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les travaux d'un montant estimatif de 3 926.70€ HT par l'entreprise Signalfast et autorise Madame le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible au Département au nom du Fonds d'Action Locale (FAL).

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.

Maryse Duval
Maire